



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Le Secrétaire Général

Compte rendu de l'AG ligue HDF 2019

du 23 mars 2019 à Neuville en Ferrain

1° Émargement – Représentation des clubs :

59 clubs présents ou représentés sur les 67 clubs membres de la Ligue (88 % du corps électoral) : 29 présidents, 7 mandataires, 23 procurations,

8 clubs absents (2 dans le 59, 2 dans le 62, 1 dans le 60, 2 dans le 02, 1 dans le 80),

Nombre de voix représentées : 125 voix sur 133 (94 % du nombre total de voix)

l'AG peut donc valablement se tenir sous la présidence d'Éric Le Rol et le secrétariat de séance de Jean-François Roux,

Ouverture de l'Assemblée Générale à 15h05.

Monsieur Jérôme Valenti, Directeur Général de la FFE, et Madame Jocelyne Wolfangel, Directrice Nationale des Échecs au Féminin de la FFE, qui nous ont fait l'honneur de leur présence, ont exposé la situation et le projet de leur domaine respectif.

Le Président suivra l'ordre du jour de la convocation envoyée aux clubs.

2° Rapport moral (cf joint à la convocation)

Éric Le Rol expose le rapport d'activité qui rappelle entre autres l'investissement de la ligue en faveur des féminines, l'évènement créé à Lens, la qualification de 59 jeunes au championnat de France jeunes mais insiste sur la nécessité d'améliorer leurs résultats pendant le championnat, les actions de formation, le retour de la part Ligue aux clubs sur leurs licences qui atteint 67 % sans prendre en compte la part départementale versée aux Comités Départementaux, et analyse la baisse des effectifs de licenciés de 5.2 % (2 % pour les féminines) prédominant sur les moins de 10 ans et en lien avec la diminution des subventions pour l'Accompagnement Éducatif et la quasi-disparition des Nouvelles Activités Périscolaires.



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

La discussion sur le rapport aborde les points suivant :

Date de l'AG en début d'année civile ou de saison sportive ;

Exercice financier civil ou sportif ;

Évolution du CNDS qui va être inclus dans l'ANS dont les subventions seront centralisées et ne toucher que 28 fédérations en 2019 et l'USEP (FFE non retenue en 2019 comme fédération expérimentale à sa demande) ; Le Président de la Ligue se rendra à la Réunion de la DRDJS prévue à ce sujet le 30 mars 2019 ;

Discussion sur la qualification de relation conflictuelle avec le cdje60 ;

Demande de plus d'axes de développements et de moins de ressenti dans le rapport moral ;

Demande de jeu gratuit pour les jeunes ;

Discussion sur les scolaires et sur les problèmes de salle,

Vote sur le rapport moral :

84 voix pour, 23 abstentions, 13 contre, donc 4 ne prennent pas part au vote (nppav), rapport moral adopté.

3° Intervention des représentants de la FFE

Développement par Jocelyne Wolfangel du plan de féminisation 2019-2024 de la FFE ;

Présentation par Jérôme Valenti du plan de développement jeunes FFE et de communication avec ses 3 axes (haut niveau, développement des clubs, structuration) et ses 5 leviers (finance, formation, management de la pyramide fédérale, secteur numérique, communication).

4° Rapport financier (cf joint à la convocation)

Madame Sylvie Verslype, trésorière de la Ligue, présente le bilan comptable à 46 651 €, le compte de résultat excédentaire de 3 865 € (produits 41 181 €, charges 37 317 €), et 6 tableaux détaillés des dépenses, notamment :

Évolution des licences et de leur reversement ;

Poids et répartition des différents secteurs dans le budget : arbitrage (23 %) et formation (9 %), jeunes (40 %), féminines (18 %), vétérans (0.14 %), fonctionnement (23 %), rappelle l'avantage des conventions entre la ligue et les établissements pénitentiaires,

L'état actuel des aides aux clubs pour les nouvelles féminines,

Les conditions d'aide de la ligue pour le DEFFE,



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Les conditions de reversement sur les licences aux CDJE, tardives du fait du paiement de plus en plus tardif de la FFE.

La discussion porte sur :

L'harmonisation nécessaire des règlements financiers et compétitions au sujet de la prise en charge par la ligue de l'arbitrage de la ronde groupée (et non par le club organisateur),

La présentation du compte de résultat par poste ou par objet,

La contribution à la réflexion du cdje60 dont une AGE souhaite un reversement à 50 % avec la ligue sur la part non fédérale des licences, mais attende d'une décision fédérale évoquée par Jérôme Valenti qui pourrait autoriser des parts des Comités départementaux différentes sur une même Ligue suivant les décisions des Assemblée Générale de Ligue, selon les principes d'autonomie et de responsabilité. Le Président rappelle que la ligue, sans tenir compte de la part actuelle versée aux Comités départementaux, apporte une aide financière aux clubs supérieure à 50 % à la part Ligue sur les licences, soit si on tient compte d'un taux de retour aux cdje de 23 %, un retour moyen de plus de 73 %.

Vote sur le rapport financier :

110 voix pour, 6 abstentions, 0 contre, donc 8 npppav, le rapport financier est approuvé et quitus est donné à la trésorière de la Ligue par l'Assemblée Générale.

5° Présentation du budget prévisionnel 2019

La Trésorière présente, de manière détaillée, le budget prévisionnel équilibré en fin d'année 2019 à 37 420 € sans subvention CNDS avec la prise en compte des résultats de l'année 2018 et un léger prélèvement sur les réserves.

6° Informations et questions diverses

Le Président informe que sur proposition de la Ligue :

La médaille de bronze à Jocelyne Wolfangel et à Sylvie Verslype a été décernée par Monsieur le Préfet de Région Hauts-de-France lors de la promotion du 14 juillet 2018 ;

La médaille d'argent à Véronique Houck et Daniel-Noël Dupont a été décernée par Madame la Ministre des Sport, de la jeunesse et du milieu associatif lors de la promotion du 1er janvier 2019.

L'ensemble des personnes présentes saluent et félicitent les récipiendaires par de très chaleureux applaudissements.



LIGUE HAUTS-DE-FRANCE DES ECHECS

Le Président de la Ligue demande aux membres présents de lui envoyer les candidates et candidates à la médaille de la Jeunesse, des sports et du milieu associatif pour la prochaine saison.

Il est signalé la disparition à venir de l'exonération fiscale des indemnités d'arbitrage en dessous d'un seuil.

Discussion animée au sujet des déplacements d'interclubs et du calendrier.

7° Demande à l'Assemblée Générale d'une AGO en septembre 2019

Les principes du règlement du futur championnat de ligue jeunes sont en cours de réflexion, discussion et élaboration par le groupe de travail mis en place à la dernière AG 2018, qui aura fini ses travaux avant la fin de cette saison. Pour ces raisons, si l'on veut appliquer les propositions qui vous seront soumises, il est demandé à l'Assemblée d'organiser une Assemblée Générale Ordinaire en septembre avec cet ordre du jour.

Après discussion, la tenue d'une Assemblée Générale Ordinaire en septembre sur ce sujet (date encore à déterminer (07-14-21-ou 28 /09/2019)_est mise au vote :

Résultat du vote :

62 pour, 21 abstentions, 2 contre, donc 39 nppav, principe adopté.

Les questions et l'ordre du jour étant épuisés, le Président clôture l'Assemblée Générale à 18h16.

Le Président

Le Secrétaire